

## Faits d'actualité

---

Volume 1, numéro 1, 1933

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1102725ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1102725ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

---

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

---

Citer ce document

(1933). Faits d'actualité. *Assurances*, 1(1), 1–1. <https://doi.org/10.7202/1102725ar>

# ASSURANCES

JOURNAL MENSUEL DES ASSURANCES

285, rue Dorchester est — Montréal

## En guise de présentation

La presse française dans la province de Québec ne comptait pas jusqu'ici de journal entièrement consacré aux assurances. Nous avons pensé que le temps était venu de combler cette lacune, bien que le moment ne fût pas très propice aux affaires nouvelles. L'accueil que nous ont fait les annonceurs nous indique que nous avons bien fait de passer outre aux raisons de prudence.

Nos débuts sont modestes. Quatre pages, c'est peu pensera-t-on, en effet. Si on se donne la peine de nous lire, on se rendra compte que nous avons ramassé en un espace limité d'abondants renseignements de toute sorte. A côté d'articles documentaires, on trouvera des chroniques diverses où l'actualité est passée en revue. Chaque mois, par la suite, nous suivrons ainsi le mouvement tout en fournissant sur un certain nombre de questions générales une documentation aussi précise que le permettra le cadre de notre journal.

Puisse notre initiative être utile aux agents, aux courtiers et à tous ceux qui, de par leur métier, sont appelés à renseigner et à guider le public en matière d'assurance. Ainsi, serons-nous justifiés de ne pas avoir hésité devant la dureté des temps.

## Faits d'actualité

### La situation

A la fin de 1931, il semblait encore possible d'être optimiste. Les moins timorés parlaient de moments difficiles à passer, mais on sentait chez eux l'espoir tenace d'une amélioration prochaine, sinon immédiate. 1932 les a profondément déçus. Au lieu d'une légère reprise, d'un freinage tout au moins, ils sont bien forcés de constater que l'année se termine plus mal qu'elle n'avait commencé. Ceux même qui, de par leurs fonctions, devraient se montrer confiants hésitent à le faire ouvertement tant ils sentent toute prédiction impossible.

Et cependant, un certain nombre d'indices permettraient en temps ordinaire de prévoir une activité nouvelle: les stocks portés au minimum, la production, elle, réduite au strict minimum, les prix très bas, les salaires très diminués et malgré cela les dépôts d'épargne dans les banques relativement peu atteints. Mais les raisonnements d'autrefois ont perdu provisoirement toute valeur. On a l'impression d'être devant une machine détraquée, dont la marche va se ralentissant. Crise de production, d'adaptation, de confiance, il y a de tout cela dans la situation présente.

Il faut souhaiter qu'en 1933 s'arrête le glissement, car, à la cadence de l'année qui vient de se terminer, les choses deviendraient graves rapidement. Qu'on songe au problème que pose à une population aussi faible que la nôtre un déficit budgétaire de l'ordre de 100 millions, sans compter les insuffisances provinciales et municipales.

Formons le vœu que se produisent tout au moins les deux ou trois grands faits de portée mondiale, qui seuls peuvent ranimer la confiance, condition première d'une reprise durable. Que ne pourraient dans ce sens le règlement de la question des dettes internationales, la modification de la politique douanière aux Etats-Unis, et le retour à des idées plus saines en matière d'échanges internationaux. Mais qui voudra faire les premiers pas?

## Le tarif d'assurance-automobile

On a modifié légèrement le tarif d'assurance automobile le 1er janvier. Nous disons à dessein modifié, car à l'encontre de ce qu'ont annoncé certains journaux à grand renfort de titres, il s'agit plus d'une modification de détail que d'une hausse générale. Si, par exemple, on a augmenté de 10 p. 100 le prix de l'assurance contre la responsabilité civile pour lésions corporelles et pour dommages matériels dans presque toutes les régions prévues par le tarif, on on a diminué de 15 p. 100 l'assurance-vol, et de 20 p. 100 la garantie des dommages à l'automobile assurée (remboursement total et franchise de \$50). On a également diminué le barème des maxima pour les voitures particulières et les camions. Par contre on a modifié celui des taxis et des autobus d'une manière assez sensible — ce que justifie amplement le risque encouru.

Il s'agit donc, encore une fois, plus de changements de détail que d'une hausse d'ensemble. Il est bon de le signaler pour rassurer les automobilistes, auxquels la nouvelle d'une prime plus élevée à un moment comme celui-ci fait jeter les hauts cris.

\* \* \*

Est-on justifié d'exiger davantage pour la responsabilité civile envers les tiers? Nous le croyons, car depuis quelques années le nombre des accidents et les indemnités versées aux victimes croissent à une allure rapide. On peut en juger par la statistique suivante dressée pour un groupe considérable de sociétés: <sup>(1)</sup>

1o—Responsabilité civile pour lésions corporelles.

	Nombre d'accidents	Règlements	Primes nettes
1928	598	\$160,246	\$241,559
1929	994	356,978	495,881
1930	1107	409,165	523,811
1931 <sup>(2)</sup>	1042	408,016	447,708

2o—Responsabilité civile pour dommages matériels.

	Nombre d'accidents	Règlements	Primes nettes
1928	3,081	\$160,471	\$182,974
1929	4,981	262,908	394,486
1930	5,124	259,994	413,059
1931 <sup>(2)</sup>	4,736	237,720	396,881

(1) Voitures particulières.  
(2) Dix mois seulement.

## Dossiers

### La Canadian Fire Underwriters' Association

(Syndicat des sociétés d'assurance contre l'incendie).

La Canadian Fire Underwriters' Association joue un rôle d'une telle importance dans notre province qu'il nous a paru intéressant de lui consacrer ce premier article documentaire.

La C.F.U.A., c'est la clef de voute de l'assurance contre l'incendie; il n'est pas exagéré de prétendre que c'est elle qui, au point de vue de la tarification, fournit les directives tant aux sociétés syndiquées qu'indirectement à la plupart des compagnies indépendantes.

Cela posé, voyons pourquoi elle a été formée, comment elle est organisée et brièvement quelle est sa méthode de tarification.

La C.F.U.A., ou syndicat des sociétés d'assurance contre l'incendie, est un syndicat professionnel fondé en 1883, afin de coordonner l'effort des sociétés d'assurance contre le feu. La multiplicité des compagnies, la concurrence qu'elles se faisaient, la diversité des méthodes de travail, l'absence de méthode même, avaient créé à cette époque une situation tellement difficile qu'il était devenu nécessaire d'agir. On constitua une association destinée à servir d'intermédiaire entre les compagnies d'abord, puis entre celles-ci et le public.

La fonction du syndicat était triple a) centraliser le travail de tarification, b) uniformiser les méthodes, c) les rationaliser.

Examinons comment la C.F.U.A. est parvenue à réaliser ce programme. Sa constitution d'abord. Association sans personnalité légale, elle est formée de membres adhérents: les compagnies elles-mêmes, représentées par leur directeur ou leur fondé de pouvoirs. Mais alors, le syndicat ce sont les compagnies?

(Suite à la page 2)

Quand on examine ces chiffres, on constate en 3 ans:

1o) Que le nombre des sinistres a presque doublé, dans le premier cas, et que les frais de règlement ont augmenté de 155 p. 100, tandis que les primes nettes, c'est à dire après déduction de la part non courue, ne gagnaient que 117 p. 100. Pendant ce temps, le rapport des indemnités aux primes passait de 66 à 75 p. 100. Or, en 1931 il atteignait 91 p. 100.

2o) Que dans le second cas, la proportion est tombée de 87.6 à 63. Et cela grâce à l'augmentation de 1929. Mais ce n'était pas encore suffisant pour permettre à la plupart des compagnies de faire face à leurs frais.

En 1932, loin d'avoir fléchi par suite de la diminution des voitures en circulation, le total paraît avoir augmenté sensiblement.

Ces données justifient entièrement les compagnies d'augmenter la partie de leur tarif à laquelle elles ont trait.